



ELIPSO ET FEBEA PUBLIENT UN GUIDE SUR LA RECYCLABILITÉ DES EMBALLAGES COSMÉTIQUES

Face aux enjeux environnementaux croissants, les entreprises du secteur cosmétique s'engagent activement depuis plusieurs années dans le développement de l'écoconception de leurs produits et notamment de leurs emballages. Cette approche vise à intégrer des principes tels que la réduction des ressources, le réemploi, l'incorporation de matériaux recyclés et, bien sûr, la recyclabilité. Cependant, lorsqu'il s'agit d'évaluer la recyclabilité des emballages, le cadre réglementaire à l'échelle européenne, voire internationale, demeure flou et la réalité technicoéconomique du recyclage peut considérablement varier d'un pays à un autre.

UNE INITIATIVE SECTORIELLE COLLABORATIVE

Dans ce contexte, et sans attendre les règles harmonisées prévues au niveau de l'Europe par Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (Packaging & Packaging Waste Regulation - PPWR), la Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA) et l'association professionnelle des fabricants d'emballages plastiques (ELIPSO) se sont associées pour publier un guide sur la recyclabilité des emballages cosmétiques. Ce guide dresse un état des lieux de la recyclabilité des emballages en Europe et identifie les difficultés techniques et les leviers potentiels pour améliorer la recyclabilité des emballages cosmétiques en plastique. Fruit d'une collaboration étroite entre fabricants d'emballages et metteurs sur le marché, il s'inscrit dans une philosophie de démarche collective pour anticiper les exigences réglementaires européennes et faciliter l'écoconception des emballages.

Le guide s'articule autour de deux grandes parties distinctes. La première section établit un panorama général sur la recyclabilité, qui prend en compte :

- Les cadres réglementaires en vigueur en France, en Europe et à l'échelle internationale,
- Les principes généraux de la recyclabilité (collecte, tri et régénération),
- Les méthodes et les outils pour analyser et mesurer la recyclabilité des emballages cosmétiques, en maintenant l'approche multi-échelle: France, Europe et international.

Dans la seconde partie, 6 études de cas correspondant à des catégories d'emballages emblématiques du secteur cosmétique ont été réalisées : les tubes, les boitiers/palettes/poudriers, les sticks, les pompes, les pots et les dip in.

Pour chacun de ces cas, le matériau prédominant et sa filière de recyclage (si elle existe) ont d'abord été identifiés. Les éléments perturbateurs de tri et de recyclage les plus fréquents



ont ensuite été déterminés : adhésifs, décors (métal ou étiquettes par exemple), couleur noire, emballages contenant plusieurs matières différentes, etc. Enfin, des pistes de solutions possibles ont été proposées et leurs impacts ont été évalués. Par exemple, pour substituer les matières plastiques qui ne disposent pas de

filière de recyclage type matières styréniques dans les boitiers maquillage (qui sont dans la même famille que les polystyrènes), des alternatives avec des matières recyclables existent mais elles auront un impact important sur les investissements dans de nouveaux moules de production et sur les propriétés esthétiques finales de l'emballage : un compromis sur la forme et l'aspect sera à trouver (brillance, transparence, etc.). Ces recommandations sont destinées à guider toutes les entreprises cosmétiques sur le chemin de la recyclabilité et renforcer l'engagement du secteur dans la transition écologique.

Une version anglaise de ce guide est en cours de préparation pour faciliter les échanges internationaux.

PERSPECTIVES 2030

La transition vers des emballages entièrement recyclables nécessitera une coopération efficace entre tous les acteurs de la filière en termes d'innovation (matière) et de design (forme et décoration) des emballages, d'investissement dans les processus de production et de conception de nouveaux moules adaptés à ces nouveaux types d'emballages et de sensibilisation du consommateur sur ces nouveaux codes du marché. Ces changements sont considérables et nécessiteront une réévaluation de toutes les typologies d'emballages, notamment ceux utilisés pour le maquillage afin qu'ils soient conçus dans une optique de recyclabilité d'ici 2030.

« Ce guide va bien au-delà d'un simple document technique : il incarne un véritable outil d'aide à l'écoconception pour l'ensemble de l'industrie cosmétique et témoigne de notre engagement collectif en faveur de la transition écologique. En travaillant ensemble - fabricants d'emballages et metteurs en marché - nous dessinons les contours d'une cosmétique plus responsable, où chaque emballage devient une opportunité concrète de réduire notre impact environnemental. Notre objectif est de parvenir à recycler 100% des emballages cosmétiques tout en préservant l'excellence en matière de qualité et de sécurité de nos produits. » Emmanuel Guichard, Délégué Général de la FEBEA

« Le guide FEBEA-ELIPSO dépasse le simple outil d'aide à la décision règlementaire : il dresse le cadre concret des engagements des industriels en matière d'éco-conception pour recyclage des emballages cosmétiques, avant même le 1er janvier 2030, date d'application des obligations de recyclabilité prévues par le Règlement sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR). Cette anticipation volontaire et conjuguée des fabricants et des metteurs en marché, au-delà de l'amélioration des conditions de recyclage, permettra, pendant cette séquence 2025-2030, d'orienter de façon responsable et lisible les investissements des industriels. Une opération réussie de mutualisation des expertises qui avait déjà été réalisée pour l'intégration de matières recyclées et qui mériterait d'être transposée à d'autres sujets de l'économie circulaire (réemploi par exemple) et à d'autres secteurs!»

Gaël Bouquet, Délégué Général d'ELIPSO